

# BULLETIN COVID-19 N° 25 DU 06 MAI 2020

Certains bulletins d'Informations des Hospices Civils de Beaune sont désormais publiés en ligne et accessibles par tous sur notre site internet.

## Point de situation aux Hospices Civils de Beaune

Date : le 06/05/2020 à 11h

### Passages aux urgences :

35 (65 habituellement/24H)

### Patients COVID-19

Hospitalisés : 7

Dont Soins intensifs : 0

Nombre de patients sortis : 58

Nombre de cas avérés dans nos EHPAD depuis le début de la pandémie : 1

## DECONFINEMENT AU 11 MAI ET REPRISSE DES ACTIVITES

### 1. Le plan de reprise de l'activité est désormais complet et détaillé.

Tous les circuits de consultations externes ont été revus et réorganisés de façon à limiter les risques de propagation et les croisements de patients tout en maintenant la distanciation sociale.

2. **Port des Masques :** L'ensemble des personnes (patients et professionnels) présentes dans l'enceinte de nos établissements seront équipées de masques à compter du 11 mai.

3. **Visites dans les EHPAD :** Depuis le mardi 21 avril, les visites aux résidents de nos différents EHPAD de Beaune, Nuits-Saint-Georges, Arnay-Le-Duc et Seurre sont de nouveau autorisées dans des conditions de sécurité optimales : sur RDV uniquement, pas plus de 2 visiteurs à la fois, visites en extérieur privilégiées quand cela est possible, mesures de sécurité et gestes barrières renforcées ...

La semaine prochaine certaines familles viennent pour la deuxième fois en visite.

### 4. **Prélèvements RT-PCR et Sérologiques**

Le laboratoire des HCB est désormais en mesure de réaliser tous les tests prévus par le Ministère de la Santé. Le centre de prélèvement Covid-19 situé à l'entrée du bâtiment H (ancien hall d'entrée) peut également fonctionner comme un drive. Tous les prélèvements sont réalisés sur rendez-vous au 03 58 49 01 11.

Les Hospices Civils de Beaune s'engagent à ce qu'il n'y ait pas de reste à charge pour les patients.

**« Focalisée sur le Covid-19, une part importante de la population ne se soigne plus. Votre santé ne peut attendre un vaccin ou la fin de la pandémie. La médecine a le devoir d'organiser ses soins autrement et c'est ce à quoi nous nous employons. » F.Poher**

## INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS :

Si vous avez réalisé vos formalités administratives en ligne depuis notre site internet, une arrivée 5 minutes avant votre consultation est suffisante.

Consultez nos réseaux sociaux :

- [Facebook](#) : Hospices Civils de Beaune
- [Twitter](#) : @hospicescivils

## REPRISE DE L'ACTIVITE PROGRAMMEE

1. **Se soigner en sécurité :** Chaque patient doit pouvoir se rendre directement à son lieu de consultation sans attendre et accéder aux soins (bureau médical ou salle d'examen) sans marquer un arrêt, ni usage de la salle d'attente.

2. **Actes chirurgicaux :** L'activité reprend à partir du 11 mai. Les patients sont rappelés par ordre de priorité et en fonction de critères fixés par l'ARS et les sociétés savantes, mais aussi de l'urgence ressentie par les patients.

3. **Arriver juste à l'heure et éviter les formalités :** Depuis 15 jours, les formalités administratives peuvent être réalisées en ligne, ce service est accessible depuis notre site internet.

4. **Les mesures barrières dès l'entrée :** Distanciation entre les personnes, friction des mains avec une solution hydro-alcoolique, masque chirurgical fourni aux consultants, deux personnes au maximum par ascenseur, nouveaux circuits pour éviter les croisements partout où c'est possible. Tout a été fait pour la sécurité de tous.